



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Département des affaires transversales</p> <p>78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences</p>	<p>Note de service</p> <p>DGER/DAT/2024-407</p> <p>10/07/2024</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGER/SDEDC/2023-717 du 23/11/2023 : Dispositif de formation d'appui à la prise de poste des cadres de l'enseignement agricole : Directeurs, directrices d'EPLFPA, directeurs, directrices-adjoints-es, directeurs de centre constitutif CFA et/ou CFPPA, exploitation agricole, atelier technologique), secrétaires généraux et gestionnaires d'EPLFPA (SG).

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 5

Objet : Dispositif de formation d'appui à la prise de poste des cadres de l'enseignement agricole : Directeurs, directrices d'EPLFPA (D1), directeurs, directrices-adjoints-es (D2-D3-D4), directeurs de centre constitutif CFA et/ou CFPPA, exploitation agricole, atelier technologique), secrétaires généraux et gestionnaires d'EPLFPA (SG).

Destinataires d'exécution

DRAAF- DAAF
Hauts-Commissariats à la République des COM
Etablissements d'enseignement agricole public
Institut Agro Dijon

Résumé : Note d'information sur le dispositif de formation d'appui à la prise de poste des cadres de l'enseignement agricole :

- directeurs d'EPLEFPA (D1) ;
- directeurs-adjoints en charge de la formation initiale scolaire (D2) ;
- directeurs-adjoints en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) et directeurs de centre exploitation agricole et/ou atelier technologique ;
- secrétaires généraux et gestionnaires d'EPLEFPA (SG).

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) développe une politique ambitieuse d'adaptation à l'emploi des agents affectés pour la première fois sur un poste de direction dans un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA).

L'entrée dans ces fonctions est une étape importante d'une carrière professionnelle. C'est un engagement à la fois remarquable et exigeant. Pour la DGER, il est essentiel de l'accompagner le mieux possible, dans l'intérêt des agents concernés comme dans celui des structures et des missions dont il se voit confier la responsabilité.

C'est la raison pour laquelle un parcours de formation est mis en place et est régulièrement amélioré avec la plus grande attention. Cette formation mobilise, pour sa préparation et pour sa mise en œuvre, de nombreux acteurs dont la diversité est un atout notable (DGER, Institut Agro Dijon (IAD), SRH, DRAAF/DAAF et SRFD/SFD, Inspection de l'enseignement agricole (IEA), réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS), Pôle d'appui au management des structures (PAMS) pairs, intervenants extérieurs).

Cette formation permet d'acquérir des éléments indispensables pour réussir les missions attendues à court terme et des fondamentaux qui permettent de construire un positionnement accompli de cadre, à moyen terme.

Il s'agit d'un dispositif combinant formation, tutorat et accompagnement. Il s'appuie sur les compétences de l'Inspection de l'enseignement agricole et des expertises croisées de pairs. Il est mis en œuvre par l'opérateur Institut Agro Dijon (IAD), par le biais de sa Direction de la Formation Professionnelle (DFPRO).

L'efficience de ce dispositif nécessite une pleine implication des agents nouvellement nommés dans un emploi. Aucun module ne peut être considéré comme une option. Cette formation est obligatoire, pour tous. Même si le temps des cadres de direction est compté, d'autant plus en période de prise de poste, négliger la formation serait une solution visant à régler des problèmes immédiats dans l'établissement tout en obérant l'acquisition, par la formation, de compétences qui fondent sur le long terme, la posture de direction. Respecter ce programme est partie intégrante de la posture attendue des cadres de l'enseignement agricole.

Cette note a pour objectif de rappeler ce caractère impérieux et la nécessité de l'implication de toute la chaîne hiérarchique dans l'accompagnement de ses collaborateurs pour leur formation.

La présente note de service explicite les différents modules qui composent la formation ainsi que leurs modalités d'organisation.

Les cadres de direction des EPLEFPA jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique de formation du ministère chargé de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Qu'ils soient directeurs d'EPLEFPA, directeurs adjoints, directeurs de Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole pour adultes (CFPPA), de Centre de Formation des Apprentis (CFA), d'exploitation agricole ou d'atelier technologique, ou secrétaires généraux, ils ont pour mission :

- d'accompagner les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires dans leur parcours et leur insertion sociale et professionnelle ;
- de mettre en œuvre les missions de l'enseignement agricole telles qu'elles sont définies par la loi ;
- de piloter l'établissement, le service ou le centre qu'ils ont en charge.

Outre le rôle d'animation, de pilotage et de management de leur établissement et des personnels placés sous leur autorité, les personnels de direction doivent aussi assurer la gestion administrative des personnels et financière de l'établissement ou du centre. Ils sont appelés à collaborer avec les interlocuteurs institutionnels et les acteurs du territoire. Enfin, en tant que fonctionnaires ayant autorité, ils sont les représentants de l'État et doivent ainsi assurer cette fonction avec toute la rigueur nécessaire, la posture adéquate et dans le respect des règles hiérarchiques.

1. Le dispositif d'adaptation à l'emploi des cadres des EPLEFPA

Le dispositif d'adaptation à l'emploi vise d'une part à faire acquérir aux agents les compétences nécessaires pour exercer leur métier avec finesse et discernement, et d'autre part à construire une posture commune d'encadrement.

Le dispositif confié à la DFPRO répond aux principes suivants :

- prise en compte de l'hétérogénéité du public : positionnement effectué à l'entrée de la formation ;
- équilibre entre théorie et pratique afin de permettre aux agents de trouver les réponses aux situations concrètes auxquelles ils seront confrontés, via des outils directement exploitables sur le lieu de travail ;
- pluralité des intervenants parmi lesquels les inspecteurs de l'enseignement agricole et des pairs pouvant faire partager leur expérience mais aussi des institutionnels ;
- déplacement sur site pour certaines formations ;
- prise en compte de situations ou besoins spécifiques pour les agents des DROM-COM.

1.1. Public cible

La participation au dispositif global est obligatoire pour les agents nouvellement nommés dans un des postes suivants

- Directeurs et directrices d'EPLFPA ;
- secrétaires généraux, secrétaires généraux adjoints, gestionnaires, titulaires et contractuels ;
- directeurs et directrices adjoints titulaires ou contractuels, qu'ils soient chargés de la formation initiale scolaire, de la formation continue et l'apprentissage, des exploitations et ateliers technologiques ;
- directeurs et directrices de centres constitutifs titulaires ou contractuels des CFA, CFPPA, exploitations agricoles, ateliers technologiques, centres équestres, qu'ils soient affectés sur des postes sur statut d'emploi ou non ;
- les agents faisant fonction sur ces postes de direction, nommés au fil de l'eau.

1.2. Modalités d'inscription

La formation étant obligatoire, les agents n'ont aucune démarche d'inscription à réaliser, les listes des nouveaux affectés sont transmises directement par les services de la DGER à l'opérateur IAD-DFPRO. Les convocations sont éditées et envoyées directement aux agents par la DFPRO via RenoIRH-Formation.

1.3. Modalités de suivi par le supérieur hiérarchique

Pour la bonne mise en œuvre de ce dispositif d'ampleur, **les supérieurs hiérarchiques des agents, que ce soit le directeur ou la directrice de l'EPLFPA, le DRAAF-DAAF, veilleront à l'assiduité des agents aux formations.** Les absences à un module de formation font l'objet d'une information par la DFPRO au supérieur hiérarchique et à la sous-direction des établissements, dotations et compétences de la DGER.

Les dates étant communiquées avant le début de l'année scolaire (cf annexe), il est rappelé que l'agent en formation est en position de travail et que la participation aux actions de ce dispositif est prioritaire. Il convient de planifier les réunions internes en dehors de ces plages, afin de permettre aux agents de participer sereinement à ce parcours de formation.

Il est impératif que les entretiens d'évaluation professionnelle des agents intègrent un bilan du dispositif de formation suivi.

1.4. Modalités de prise en charge financière

L'ensemble des **frais de déplacement et d'hébergement des agents est pris en charge intégralement par la DFPRO** de l'institut agro, dans le cadre de l'enveloppe PNF-Cadres, spécifique au dispositif géré par l'opérateur, selon les modalités habituelles, et conformément aux décrets en vigueur concernant les tarifs de remboursement.

1.5. Organisation du dispositif

Durant les deux premières années suivant l'affectation sur le poste, l'agent participera aux trois modules suivants :

- stages de formation continue ;
- tutorat assuré par un pair expérimenté ;
- appui à la prise de fonction (APF) réalisé par l'IEA ;

2. Modalités de formation continue

2.1. Les stages de formation

Ce dispositif de formation continue relève du type T1 adaptation directe au poste, à l'initiative de l'administration.

Les actions seront codifiées au fur et à mesure par l'IAD dans RenoiRH-Formation pour qu'un suivi statistique soit réalisé.

Les sujets traités dans cette formation sont par nature complexes ; il revient donc à l'opérateur de s'assurer d'une variété des intervenants et des approches pédagogiques : interventions réalisées par les institutionnels (DGER, SRH, IAD Eduter Ingénierie notamment), témoignages ou retours d'expériences réalisés par des pairs, participation active des inspecteurs de l'enseignement agricole et aussi ouverture sur les intervenants hors de l'enseignement agricole technique (DDT, DRAAF, ...) et d'autres ministères, ainsi que des experts et des chercheurs sur les sujets abordés.

La formation est organisée avec des temps de formation communs à tous les métiers et des temps de formation spécifiques aux techniques de chaque métier, plutôt positionnés sur la deuxième année. Par ailleurs les modalités pédagogiques sont hybrides : des regroupements en présentiel à l'IAD ou dans un EPL, ainsi que des temps en distanciel : webinaires, classes virtuelles, tables rondes.

Le parcours commence par un travail de positionnement, géré par l'opérateur IAD, qui permet à chacun d'avoir un parcours « sur mesure » en identifiant, pour chaque agent en formation les dispenses possibles au vu de son parcours ou de son expérience antérieure de cadre. Il s'en suit une contractualisation administrative de ce positionnement portée à la connaissance du supérieur hiérarchique par la DFPRO.

Pour les directeurs d'EPLEFPA entrants, ayant occupé des postes à responsabilité dans leurs fonctions antérieures, au sein du Ministère en charge de l'agriculture ou dans d'autres ministères, le parcours de formation sera individualisé par la mise en place d'un positionnement juste avant leur prise de fonction. Ce positionnement sera organisé par la Direction de la formation professionnelle de l'Institut Agro Dijon avec l'appui de l'Inspection de l'enseignement agricole et Eduter Dijon.

A cet effet, les CSRFD qui connaissent les contextes des établissements d'accueil de ces futurs directeurs d'EPLEFPA seront associés au positionnement.

Afin d'établir une traçabilité de ce positionnement qui permettra de constater une montée en compétences en fin de parcours, le directeur entrant devra renseigner un document relatant ses expériences professionnelles antérieures et ses attendus en matière de formation à court terme, qu'il remettra à la Direction de la formation professionnelle de l'Institut Agro Dijon.

2.2. Calendrier annuel des regroupements

Pour chaque module dispensé en distanciel ou présentiel, une convocation est adressée aux agents sous couvert de leur supérieur hiérarchique.

Le document en annexe détaille les dates des regroupements.

2.3. Les modules de formation peuvent être ouverts à des agents déjà en poste

Les modules de formation s'adressent à des agents débutant dans les fonctions. Toutefois, il peut être intéressant pour certains cadres en position depuis plusieurs années, de suivre un ou plusieurs de ces modules de formation.

La demande de participation sera faite par les intéressés, après validation de leur supérieur hiérarchique, à la DFPRO à l'attention de franck.constantin@institut-agro.fr

La DFPRO examinera au cas par cas les demandes de participation et donnera sa validation pour l'intégration dans le stage, en sollicitant la DGER en tant que de besoin et en l'informant dans tous les cas. La saisie sera effectuée dans le logiciel RenoIRH-Formation, comme pour tout autre stage de formation continue.

3. Le tutorat d'un pair expérimenté

Si les stages de formation dispensés par la DFPRO s'adaptent aux besoins des organisations et prennent en compte dans la mesure du possible les particularités du métier, ils ne peuvent répondre de manière fine aux questionnements de chaque stagiaire.

Dans le cadre de l'appui que souhaite apporter la DGER aux membres nouvellement nommés des équipes de direction en EPLEFPA, un tutorat est donc mis en place. Ce dernier est réalisé par des pairs en poste qui ont suivi une formation au préalable.

La notion de tutorat ne doit pas être comprise comme une relation d'évalué à évaluateur, mais comme une relation de stagiaire à référent qui accompagne la professionnalisation d'un collègue au sein de son contexte de travail.

Définitions et publics cible :

- Tutorat : accompagnement d'une année au plus, à la prise de poste, fondé sur une relation de confiance et dénué de toute notion d'évaluation ;

- Tutorés : directeurs/directrice /SG n'ayant jamais exercé cette fonction, nommés au 01/09/2023

Pour le tutoré, il s'agit de :

- disposer des repères professionnels essentiels à l'exercice de ses missions ;
- bénéficier d'une écoute et d'un appui technique au cours de sa première année de nomination ;

- Tuteurs : directeurs/directrice/SG en poste, expérimentés et volontaires ;

Pour le tuteur, il s'agit de :

- guider le nouveau directeur dans sa prise de fonction afin de lui permettre de mieux appréhender, son champ professionnel et d'identifier les contraintes d'organisation et de réalisation auxquelles il va devoir faire face ;

- l'accompagner dans la prise en main de l'exercice de son travail, notamment pour en repérer les moments charnières et la manière de mieux les aborder ;

- l'écouter, le conseiller, échanger et construire avec lui, le suivre dans sa progression sur l'année de prise de fonction.

Le tuteur ne se substitue jamais au tutoré dans l'exercice de ses missions.

Les thèmes à aborder seront, notamment : le pilotage interne, la connaissance des dispositifs existants et des instances, les relations avec les professionnels du monde éducatif et agricole.

Une attention toute particulière sera portée au management et à la gestion des ressources humaines : organisation du service, circulation de l'information, accompagnement des agents, par exemple.

Deux rencontres en présentiel d'une journée chacune sont à mettre en place : l'une dans l'EPLEFPA du tuteuré, l'autre dans l'EPL du tuteur. Il est impératif qu'elles aient lieu dans la première année de la prise de poste.

Les frais de déplacement de ces rencontres sont pris en charge par l'Institut Agro Dijon comme la rétribution du tuteur.

La première rencontre est consacrée en partie à la formation et au positionnement.

En fin d'année, le tuteuré et le tuteur établiront un bilan commun de l'activité de tutorat, constitué d'un rapport de deux pages, portant un regard sur l'apport de ce dispositif.

4. Appui à la prise de fonction (APF) par l'inspection de l'enseignement agricole

Les objectifs de l'appui à la prise de fonction sont les suivants :

- Assurer une écoute attentive et prendre en compte le risque de vulnérabilité dans la prise de fonction (éléments de risques potentiels, prise de distance, méthodologie) ;
- Apporter un appui à la préparation d'un diagnostic qui prend une dimension stratégique s'agissant du directeur, de la directrice ;
- Aider à la prise en compte du travail en équipe dans une organisation sociale complexe : place et rôle de chacun, complémentarité au sein du CODIR
- Contribuer à l'identification des besoins et des priorités de l'établissement : pilotage de l'autoévaluation.
- Aider à la priorisation des actions
- Contribuer à l'identification des secteurs, services, agents, qui méritent une expertise plus importante une évaluation ou un contrôle éventuel de la part de l'IEA.

L'inspecteur chargé de réaliser la mission, prend contact avec l'agent pour lequel il assure cet appui à la prise de fonction.

4.1. L'APF1 pour les directeurs d'EPL

Phase 1 : Découverte du contexte et formulation des premiers constats

Un premier déplacement a lieu dans les 4 mois qui suivent la prise de fonction. En amont du déplacement, des échanges sont nécessaires pour à la fois répondre aux premières questions de l'agent et pour organiser le planning de présence dans l'établissement.

En amont de la mission, des documents seront demandés par les inspecteurs pour une réception 15 jours avant le déplacement.

La mission permet de :

- Faire une visite commentée de l'établissement et des différentes composantes par le directeur d'EPLEFPA ;
- Prendre le temps d'échanger sur l'établissement, son contexte et les actions engagées ou envisagées ainsi que sur les préoccupations qui sont les siennes.
- Présenter la démarche et les attendus en vue de la présentation du diagnostic.
- Faire un point sur les besoins de formation de l'agent.

Les inspecteurs rédigent à l'issue une fiche conseil, confidentielle, transmise au directeur qui peut la verser à son dossier administratif. Elle perdra alors son caractère confidentiel.

Phase 2 : Le diagnostic

Dans les huit mois qui suivent sa prise de fonction (Cf la NS DGER/SDEDEC/ N2013-2024 du 13 février 2013), le directeur d'établissement est chargé d'organiser un moment de présentation de son diagnostic (contacts, dates, lieux) à destination du DRAAF. La forme privilégiée sera définie en concertation avec les inspecteurs, le directeur et l'autorité académique. Il est à noter que la visioconférence favorise la présence conjointe du DRAAF, du Chef de SRFD, de l'IGAPS et des inspecteurs ayant conduit la mission d'appui.

Le directeur concerné transmet le diagnostic au DRAAF et à l'inspecteur 15 jours, au plus tard, avant la date de la présentation.

Le but de ce diagnostic est la présentation, par le directeur, de sa représentation de l'établissement dans son environnement et surtout des axes stratégiques sur lesquels il compte fonder ses priorités d'action. Il convient de rappeler que ces axes stratégiques dégagés lors de cette démarche, doivent être l'expression du seul directeur. L'objet de la démarche n'est pas, à ce stade, d'élaborer ou d'infléchir un projet d'établissement mais de définir les orientations que le directeur envisage après son diagnostic. Une des finalités de ce travail est de proposer les axes principaux qui pourront être repris par le DRAAF dans la lettre de mission du directeur d'établissement.

Cette présentation pourra prendre des formes diverses à l'initiative du directeur mais devra impérativement respecter quelques consignes qui auront été précisées lors de la première visite :

- La présentation se déroule en la présence exclusive du DRAAF, du chef de SRFD, de l'IGAPS et de l'inspection (aucun collaborateur du directeur n'y assiste) ;
- Indépendamment du document écrit sur le diagnostic, le directeur remet en début de séance une note synthétique retraçant les grandes lignes de sa présentation ;
- Le diagnostic reste confidentiel entre le DRAAF, le CSRFD, l'IGAPS, le directeur ainsi que les inspecteurs qui ont participé à l'appui à la prise de fonction. Seul le directeur peut, le cas échéant, partager ce diagnostic avec ses collaborateurs.

4.2. L'APF2 pour les directeurs adjoints et secrétaires généraux

Le déplacement se déroule en général dans les premiers mois qui suivent la prise de fonction.

En amont de la mission, des documents seront demandés par les inspecteurs pour une réception 15 jours avant le déplacement.

Une fiche conseil confidentielle sera rédigée après le déplacement à destination exclusive de l'agent.

5. Modalités d'évaluation de l'ensemble du dispositif

5.1. Evaluation par les agents

Les 3 modules du dispositif seront évalués de manière croisée, sur le fond et la forme, en fin du parcours.

Chaque module du dispositif donne lieu à une évaluation individuelle des agents sous forme de questionnaire à la suite des sessions de formation ou de rapports dans le cadre du tutorat et de l'APF.

La DFPRO est chargée de la mise en œuvre de cette évaluation.

5.2. Le rapport d'activité annuel de l'IAD

L'IAD rédigera un rapport annuel qu'il présentera au comité de pilotage (COPIL) du dispositif d'accompagnement dans l'emploi des cadres. Sous la présidence du chef de service de l'enseignement technique, ce COPIL est composé notamment des représentants de l'IEA, du CGAAER, du RAPS, des CSRFD, du SRH, et des représentants des cadres des EPLEFPA.

Sur la base de cette présentation par l'opérateur, ainsi que des diverses évaluations réalisées, le COPIL sera chargé de proposer toute adaptation utile au présent dispositif.

Le directeur général adjoint de
l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

Plan de formation SG et gestionnaires - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2024/2025 - Promotion 2024/2026

sem	UE et modules	Public	Lieu
s 36	UE1 Contexte des EPLEFPA Fiche répertoire métier / Référentiel du SG en EPLEFPA à Classeur TUTAC : 1. Connaître l'enseignement agricole (1h) 2. S'insérer dans l'EA (2.2 Vous êtes en fonction dans un EPLEFPA) (1h) s37 Site CHLOROFIL : Mise en place des différents conseils au sein des EPLEFPA (2h)	SG	Auto-formation
s38	UE1 Les instances dans leur environnement jeudi 19 septembre de 14h à 17h30 vendredi 20 septembre de 8h30 à 12h	SG	D
s 39	UE3 Management opérationnel : film annuel du métier de SG en EPLEFPA du lundi 23 septembre 14h au mardi 24 septembre 12h UE2 Gestion budgétaire de l'EPLFPA du mardi 24 septembre 14h au vendredi 27 septembre 12h Les principes et l'exécution budgétaires La responsabilité du gestionnaire public et les régies	SG	IAD
s 41	UE6 Collectivité de rattachement - Le Conseil régional lundi 7 octobre 14h à 16h UE5 Webinaire Registres incontournables de la SST en EPLEFPA mercredi 9 octobre 14h à 15h30 UE5 Santé publique : pilotage administratif et risques sanitaires Exemplarité sanitaire dans les établissements d'enseignement du MASA Antibio-Ecophyto-Loi Égalim jeudi 10 octobre de 8h30 à 12h	SG D1-SG D1-D4-SG	Distanciel Distanciel Distanciel
s 49	UE3 Management opérationnel : Echange de pratique du lundi 2 décembre 14h00 au mardi 3 décembre 12h UE2 Gestion budgétaire : Cocwinelle débutant du mardi 3 décembre 14h au jeudi 5 décembre 12h UE2 Recrutement des personnels, contrats de droit public et privé du jeudi 5 décembre 14h au vendredi 6 décembre 12h	SG	IAD
s 51	UE2 Compte financier et opération de fin de gestion lundi 16 décembre 14h-17h30 Mardi 17 décembre 8h30-12h	D1-3-4-SG	Distanciel
s 2	UE5 Webinaires Management de la SST mardi 7 janvier 8h30 à 10h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
s 3	UE2 Principes et moyens du service public - déontologie du fonctionnaire et agents publics mardi 14 janvier de 14h à 16h Présentation du vade-mecum	D2-3-4-SG	Distanciel
s 6	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLEFPA mardi 4 février de 14h à 16h Présentation du vade-mecum	D1-2-3-4-SG	Distanciel
s 20	UE5 Les fondamentaux et enjeux de la santé et de la sécurité au travail en EPLEFPA du mardi 13 mai 14h au vendredi 16 mai 12h	SG	En EPLEFPA
s 21	UE1 Société et politiques publiques associées Laïcité (2h) ; les fondamentaux de la fonction publique (2h) Lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail (2h) à Vers l'égalité entre les hommes et les femmes (1h) Le handicap au travail : enjeux et leviers d'action (1h) Diversité et lutte contre les discriminations (2h)	SG	Auto-formation
s 24	Plateforme MENTOR		

Plan de formation SG et gestionnaires - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2024/2025 - Promotion 2023/2025

Sem	UE et modules	Public	Lieu
S 38	UE5 Mise en pratique sur le DUERP jeudi 19 septembre 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 39	UE2 Evaluation des établissements du mardi 24 septembre 14h au jeudi 26 septembre 12h	D1-2-3-4-SG	IAD
S 50	UE2 Compte financier et opération de fin de gestion Présentation de l'outil d'auto-diagnostic de la qualité comptable du lundi 09 décembre 14h au jeudi 12 décembre 12h	D1-SG	IAD
S 4	UE2 Marchés publics jeudi 23 janvier 14h à 17h30	SG	Distanciel
S 6	UE2 Gestion budgétaire Cocwinelle approfondissement du lundi 3 février 14h au mardi 4 février 12h UE2 Gestion des ressources humaines, gestion des conflits du mardi 4 février 14h au jeudi 6 février 12h	SG	En EPLEFPA
S 11	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du mardi 11 mars 14h au vendredi 14 mars 12h (en groupe : 1er tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	En EPLEFPA
S 13	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du mardi 25 mars 14h au vendredi 28 mars 12h (en groupe : 2ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	En EPLEFPA
S 14	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du mardi 1er avril 14h au vendredi 4 avril 12h (en groupe : 3ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	En EPLEFPA
S 20	UE3 Pilotage d'une équipe - échange de pratique du mardi 13 mai 14h au mercredi 14 mai 12h UE2 Marchés publics - mise en pratique du mercredi 14 mai 14h au jeudi 15 mai 12h	SG	IAD

Présentiel

Plan de formation D1 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2024/2025 - Promotion 2024/2026

Sem	UE et modules	Public	Lieu
s 28	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs lundi 8 juillet 14h-18h : politique de la DGER et parcours de formation mardi 9 juillet 8h30-12h : les transitions du mardi 9 juillet 14h00 au jeudi 11 juillet 12h00 passation de service et éléments budgétaires	D1-2-3-4 D1-3-4 D1	IAD
s 40	UE3 Management stratégique : posture macro du Directeur d'EPLFPA Mercredi 2 octobre 14h à 17h30 UE1 Préparation et conduite du Conseil d'administration jeudi 3 octobre de 8h30 à 12h UE2 Gestion budgétaire de l'EPLFPA : réunions budgétaires D1 + directeurs de centres du jeudi 3 octobre 14h au vendredi 4 octobre 12h	D1 D1 D1-3-4	IAD
s 41	UE5 Webinaire Registres incontournables de la SST en EPLFPA mercredi 9 octobre 14h à 15h30 UE5 Santé publique : pilotage administratif et risques sanitaires Exemplarité sanitaire dans les établissements d'enseignement du MASA Antibio-Ecophyto-Loi Égalim jeudi 10 octobre de 8h30 à 12h	D1-SG D1-D4-SG	Distanciel Distanciel
s 46	UE6 Politique de recrutement des apprenants mercredi 13 novembre 14h-17h30 Aventure du vivant et communication externe - Educagri.fr jeudi 14 novembre 8h30-12h Valorisation des formations et politique de recrutement des apprenants Lien Sup-Technique	D1	Distanciel
s 51	UE2 Compte financier lundi 16 décembre 14h-17h30 Mardi 17 décembre 8h30-12h	D1-3-4-SG	Distanciel
s 2	UE5 Webinaires Management de la SST mardi 7 janvier 8h30 à 10h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
s 3	UE3 Management et gestion du temps lundi 13 janvier 14h à 17h30 UE3 Management et leadership - équilibre et pouvoir d'agir du dirigeant du mardi 14 janvier 8h au jeudi 16 janvier 12h	D1	IAD
s 4	UE6 Politique de coopération internationale jeudi 23 janvier 8h30 à 10h30	D1	Distanciel
s 6	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLEFPA mardi 4 février de 14h à 16h Présentation du vade-mecum	D1-2-3-4-SG	Distanciel
s 20	UE1 Société et politiques publiques associées du lundi 12 mai 14h au mercredi 14 mai 12h ou du mercredi 14 mai au vendredi 16 mai 12h Fondamentaux de la fonction publique et laïcité Diversité et lutte contre les discriminations Lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail Ecoute et signalement Le handicap au travail : enjeux et leviers d'action	D1-2-3 2 groupes au choix	IAD
	UE3 Gérer un débat serein, questions "socialement vives" et gestion de la controverse : sollicitation du Pôle d'Accompagnement du Management des Services PAMS coaching à la demande		

Plan de formation D1 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2024/2025 - Promotion 2023/2025

Sem	UE et modules	Public	Lieu
S 38	UE5 Mise en pratique sur le DUERP jeudi 19 septembre 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 39	UE2 Evaluation des établissements du mardi 24 septembre 14h au jeudi 26 septembre 12h	D1-2-3-4-SG	IAD
S 41 ou S 49	UE3 Management : Animer le dialogue social au MASA du lundi 7 octobre 9h00 au mardi 8 octobre 17h00 ou du lundi 2 décembre 9h00 au mardi 3 décembre 17h00	D1	INFOMA
S 50	UE2 Compte financier et opération de fin de gestion Présentation de l'outil d'auto-diagnostic de la qualité comptable du lundi 09 décembre 14h au jeudi 12 décembre 12h	D1-SG	IAD
S 51	UE6 Coopération internationale Retour d'expérience et échanges de pratiques lundi 16 décembre de 14h à 16h	D1 (facultatif année transitoire) D2-3	Distanciel
S 11	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du mardi 11 mars 14h au vendredi 14 mars 12h (en groupe : 1er tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	En EPLEFPA
S 13	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du mardi 25 mars 14h au vendredi 28 mars 12h (en groupe : 2ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	En EPLEFPA
S 14	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du mardi 1er avril 14h au vendredi 4 avril 12h (en groupe : 3ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	En EPLEFPA
S 20	UE3 Posture et rapport d'autorité - de l'accompagnement au contrôle du lundi 12 mai 14h au mardi 13 mai 12h UE5 Gestion de crise du mardi 13 mai 14h au jeudi 15 mai 12h	D1	En EPLEFPA

Présentiel

Plan de formation D2 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2024/2025 - Promotion 2024/2026

sem	UE et modules	Public	Lieu
S 23 à S 26	UE4 Pilotage pédagogique Lecture de la Note MAYAJUR' (1h30) CHLOROFIL : prise de connaissance des référentiels des formations de l'EPL d'accueil (2h30)	D2	Auto-formation
S 27	UE4 Pilotage pédagogique - MAYAJUR' mardi 2 juillet de 8h30 à 12h	D2	Distanciel
S 27	UE4 Pilotage pédagogique - Grille, référentiel, Guépard jeudi 4 juillet de 14h à 17h30 Présentation des référentiels et traduction dans l'outil de gestion	D2	Distanciel
S 28	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs lundi 8 juillet 14h-18h : politique de la DGER et parcours de formation UE3 Management opérationnel / UE4 Edt-Pronote Film annuel, organisation prérentrée-rentrée scolaire, organigramme Présentation TUTAC et Cap'Eval Edt - Mise en pratique du mardi 9 juillet 8h30 au vendredi 12 juillet 12h	D1-2-3-4 D2 travaux de groupes	IAD
S 36 à S 39	UE4 Organisation du fonctionnement pédagogique Classeur 3 Exercer son métier au quotidien (1h) - 3.1 S'approprier les référentiels (1h) TUTAC 3.2 Evaluer et certifier (1h) - 3.3 Mettre en œuvre son enseignement (1h)	D2	Auto-formation et tuteur
S 39	UE4 Organisation des examens et inscriptions jeudi 26 septembre de 14h à 17h30	D2	Distanciel
S 41	UE3 Management opérationnel Posture - animation du Lycée et position transversale du directeur-adjoint d'EPL Communication : dialogue avec les enseignants, apprenants et les familles Participation et/ou animation d'instances Animation d'équipes et de collectifs de travail - Communication interpersonnelle du lundi 7 octobre 14h au vendredi 11 octobre 12h	D2 travaux de groupes	IAD
S 42	UE5 Webinaire SST apprenants jeudi 17 octobre 14h à 15h30	D2-3	Distanciel
S 46	UE6 Apprenants à besoins particuliers - gestion des AESH jeudi 14 novembre 14h à 16h	D2	Distanciel
S 48	UE4 Les outils de l'orientation Parcoursup initiation : mardi 26 novembre 14h à 17h30	D2	Distanciel
S 2	UE5 Webinaires Management de la SST mardi 7 janvier 8h30 à 10h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 3	UE2 Principes et moyens du service public - déontologie du fonctionnaire et agents publics mardi 14 janvier de 14h à 16h Présentation du vade-mecum	D2-3-4-SG	Distanciel
S 4	UE4 Les outils de l'orientation Affelnet : jeudi 23 janvier de 14h à 17h30	D2	Distanciel
S 6	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLEFPA mardi 4 février de 14h à 16h Présentation du vade-mecum	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 13	UE4 DGH-Grilles horaires-'Sible-Guépard du lundi 24 mars 14h00 au mardi 25 mars 12h du mercredi 26 mars 14h au jeudi 27 mars 12h	D2	Distanciel
S 14	UE4 Organisation prévisionnelle de la rentrée scolaire mercredi 2 avril de 14h à 17h30 UE4 Organisation prévisionnelle des réunions de filières et de chaires Jeudi 3 avril 8h30 à 12h	D2	Distanciel
S 20	UE1 Société et politiques publiques associées / UE4 Edt-Pronote Mise en pratique du lundi 12 mai 14h au vendredi 16 mai 12h Fondamentaux de la fonction publique et laïcité Diversité et lutte contre les discriminations Lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail Ecoute et signalement Le handicap au travail : enjeux et leviers d'action (permutation des groupes avec Edt Pronote le mercredi à 14h sauf D1)	D1-2-3 en groupes	IAD

Plan de formation D2 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2024/2025 - Promotion 2023/2025

sem	UE et modules	Public	Lieu
S 38	UE5 Mise en pratique sur le DUERP jeudi 19 septembre 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 39	UE2 Evaluation des établissements du mardi 24 septembre 14h au jeudi 26 septembre 12h	D1-2-3-4-SG	IAD
S 40	UE4 Parcoursup approfondissement mardi 1er octobre 8h30 à 12h	D2	Distanciel
S 42	UE2 Le cadre budgétaire mardi 15 octobre 8h30 à 12h	D2	Distanciel
S 49	UE4 Pilotage éducatif et pédagogique Rénovation des diplômes et évolution des référentiels Encadrement des apprenants dans l'action pédagogique et éducative (Projet, Coop Inter et RI) Potentiel pédagogique et enjeux de la mobilisation stratégique des EA/AT du mardi 3 décembre 14h au vendredi 6 décembre 12h	D2-3-4	IAD
S 51	UE6 Coopération internationale Retour d'expérience et échanges de pratiques lundi 16 décembre de 14h à 16h	D2-3 D1 facultatif	Distanciel
S 4	UE4 Sciences de l'éducation Psychologie des apprentissages Sociologie des organisations appliquées à l'EPLFPA Pilotage éducatif avec la vie scolaire Accompagner le changement du lundi 20 janvier 14h au jeudi 23 janvier 12h	D2	ENSFEA
S 11	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du mardi 11 mars 14h au vendredi 14 mars 12h (en groupe : 1er tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	En EPLEFPA
S 13	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du mardi 25 mars 14h au vendredi 28 mars 12h (en groupe : 2ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	En EPLEFPA
S 14	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du mardi 1er avril 14h au vendredi 4 avril 12h (en groupe : 3ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	En EPLEFPA

Présentiel

Plan de formation D3 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2024/2025 - Promotion 2024/2026

sem	UE et modules	Public	Lieu
s 28	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs lundi 8 juillet 14h-18h : politique de la DGER et parcours de formation mardi 9 juillet 8h30-12h : les transitions UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs - Prise de poste du mardi 9 juillet 14h au jeudi 11 juillet 12h	D1-2-3-4 D1-3-4 D3	IAD
s 36 à s 38	UE4 Organisation du fonctionnement pédagogique 3 Exercer son métier au quotidien (1h) 3.1 S'appropriier les référentiels - 3.2 Evaluer et certifier (2h) 3.5 Conduire et animer des formations professionnelles continues et apprentissage (1h) <i>Classeur TUTAC</i>	D3	Auto-formation
s 40	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs - Prise de poste lundi 30 septembre de 14h au mardi 1er octobre 12h UE2 Gestion budgétaire de l'EPLFPA du mardi 1er octobre 14h au jeudi 3 octobre 12h UE2 Gestion budgétaire de l'EPLFPA : réunions budgétaires D1 + directeurs de centres du jeudi 3 octobre 14h au vendredi 4 octobre 12h	D3 recrutés après le 14/07 D3-4 D1-3-4	IAD
s 42	UE5 Webinaire SST apprenants jeudi 17 octobre 14h à 15h30	D2-3	Distanciel
s 45	UE4 Organisation du fonctionnement pédagogique du mardi 5 novembre 14h au vendredi 8 novembre 12h Pilotage d'un centre de formation, développement titres, logique de territoire Approche capacitaire, approche par compétences, ingénierie financière Gestion des personnels, gestion des emplois ACB, aspect contractuel GPEC et gouvernance - centre de profit et valeur éducative Réponses aux appels d'offres et appels à projets Professionalisation des chargés d'ingénierie de formation	D3	IAD
s 48	UE4 Organisation du fonctionnement pédagogique du mercredi 27 novembre au jeudi 28 novembre QualiFormAgri : Séminaire Qualité		
s 51	UE2 Compte financier lundi 16 décembre 14h-17h30 Mardi 17 décembre 8h30-12h	D1-3-4-SG	Distanciel
s 2	UE5 Webinaires Management de la SST mardi 7 janvier 8h30 à 10h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
s 3	UE2 Principes et moyens du service public - déontologie du fonctionnaire et agents publics mardi 14 janvier de 14h à 16h Présentation du vade-mecum	D2-3-4-SG	Distanciel
s 4	UE4 Stratégie de l'alternance et mixage des publics avec une approche capacitaire PBD + eduter Evaluation démarche Qualité UE2 Indicateurs et tableaux de bords institutionnels UE6 Approche territoriale et politiques locales Marketing et stratégie commerciale du lundi 20 janvier 14h au jeudi 23 janvier 12h	D3	IAD
s 6	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLEFPA mardi 4 février de 14h à 16h Présentation du vade-mecum	D1-2-3-4-SG	Distanciel
s 20	UE1 Société et politiques publiques associées du lundi 12 mai 14h au mercredi 14 mai 12h ou du mercredi 14 mai au vendredi 16 mai 12h Fondamentaux de la fonction publique et laïcité Diversité et lutte contre les discriminations Lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail Ecoute et signalement ; le handicap au travail : enjeux et leviers d'action	D1-2-3 2 groupes au choix	IAD

Plan de formation D3 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2024/2025 - Promotion 2023/2025

<i>Sem</i>	<i>UE et modules</i>	<i>Public</i>	<i>Lieu</i>
S 38	UE5 Mise en pratique sur le DUERP jeudi 19 septembre 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 39	UE2 Evaluation des établissements du mardi 24 septembre 14h au jeudi 26 septembre 12h	D1-2-3-4-SG	IAD
S 46	UE3 Management opérationnel Comptabilité analytique Conduite du changement en lien avec la stratégie de l'EPLFPA Echanges de pratiques Animation d'équipes et de collectifs de travail - Communication interpersonnelle du mardi 12 novembre 14h au vendredi 15 novembre 12h	D3 travaux de groupes	IAD
S 49	UE4 Pilotage éducatif et pédagogique Rénovation des diplômes et évolution des référentiels Encadrement des apprenants dans l'action pédagogique et éducative (Projet, Coop Inter et RI) Potentiel pédagogique et enjeux de la mobilisation stratégique des EA/AT du mardi 3 décembre 14h au vendredi 6 décembre 12h	D2-3-4	IAD
S 51	UE6 Coopération internationale Retour d'expérience et échanges de pratiques lundi 16 décembre de 14h à 16h	D2-3 <i>D1 facultatif</i>	Distanciel
S 11	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du mardi 11 mars 14h au vendredi 14 mars 12h (en groupe : 1er tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	En EPLEFPA
S 13	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du mardi 25 mars 14h au vendredi 28 mars 12h (en groupe : 2ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	En EPLEFPA
S 14	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du mardi 1er avril 14h au vendredi 4 avril 12h (en groupe : 3ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	En EPLEFPA

Présentiel

Plan de formation D4 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2024/2025 - Promotion 2024/2026

sem	UE et modules	Public	Lieu
S 28	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs lundi 8 juillet 14h-18h : politique de la DGER et parcours de formation mardi 9 juillet 8h30-12h : les transitions UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs - Prise de poste du mardi 9 juillet 14h au jeudi 11 juillet 12h	D1-2-3-4 D1-3-4 D4	IAD
S 38 ou S 42	UE3 Management opérationnel / UE4 Pilotage éducatif et pédagogique STAGE TECHNIQUE du lundi 16 septembre 14h au vendredi 20 septembre 12h ou STAGE TECHNIQUE du lundi 14 octobre 14h au vendredi 18 octobre 12h	D4	EPLEFPA du tuteur
S 40	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs - Prise de poste lundi 30 septembre de 14h au mardi 1er octobre 12h UE2 Gestion budgétaire de l'EPLFPA du mardi 1er octobre 14h au jeudi 3 octobre 12h UE2 Gestion budgétaire de l'EPLFPA : réunions budgétaires D1 + directeurs de centres du jeudi 3 octobre 14h au vendredi 4 octobre 12h	D4 recrutés après le 14/07 D3-4 D1-3-4	IAD
S 41	UE5 Santé publique : pilotage administratif et risques sanitaires Exemplarité sanitaire dans les établissements d'enseignement du MASA Antibio-Ecophyto-Loi Égalim jeudi 10 octobre de 8h30 à 12h	D1-D4-SG	Distanciel
S 51	UE2 Compte financier lundi 16 décembre 14h-17h30 Mardi 17 décembre 8h30-12h	D1-3-4-SG	Distanciel
S 2	UE5 Webinaires Management de la SST mardi 7 janvier 8h30 à 10h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 3	UE2 Principes et moyens du service public - déontologie du fonctionnaire et agents publics mardi 14 janvier de 14h à 16h Présentation du vade-mecum	D2-3-4-SG	Distanciel
S 4	UE3 Management opérationnel Organisation du travail avec les salariés lundi 20 janvier 14h à 17h30 UE5 Mise en pratique de la SST sur les exploitations et ateliers technologiques du mardi 21 janvier 8h30 au mercredi 22 janvier 12h UE2 Rentabilité économique de l'exploitation Pilotage - Stratégie d'investissement - financement de l'exploitation du mercredi 22 janvier 14h au jeudi 23 janvier 12h	D4	En EPLEFPA
S 6	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLEFPA mardi 4 février de 14h à 16h Présentation du vade-mecum	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 14	UE2 Pilotage de l'exploitation avec GALEXIA / VALOREXIA mardi 1er avril 14h à 17h30 UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs mercredi 2 avril de 8h30 à 10h La politique des filières agricoles	D4	Distanciel
S 21 à S 24	UE1 Société et politiques publiques associées Laïcité (2h) ; les fondamentaux de la fonction publique (2h) Lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail (2h) Vers l'égalité entre les hommes et les femmes (1h) Le handicap au travail : enjeux et leviers d'action (1h) Diversité et lutte contre les discriminations (2h) <i>Plateforme MENTOR</i>	D4	Auto- formation

Plan de formation D4 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2024/2025 - Promotion 2023/2025

sem	UE et modules	Public	Lieu
s 38	UE5 Mise en pratique sur le DUERP jeudi 19 septembre 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
s 39	UE2 Evaluation des établissements du mardi 24 septembre 14h au jeudi 26 septembre 12h	D1-2-3-4-SG	IAD
s 42	UE5 Santé publique : pilotage administratif et risques sanitaires Produits phytopharmaceutiques et santé animale du lundi 14 octobre de 14h au mardi 15 octobre 12h UE6 Animation des territoires et partenariats du mardi 15 octobre 14h au mercredi 16 octobre 12h Les fondements des SIQO UE4 Innovations pédagogiques et expérimentations du mercredi 16 octobre 14h au jeudi 17 octobre 12h Partenaires, outils, méthodes, conventions / financements	D4	IAD
s 49	UE4 Pilotage éducatif et pédagogique Rénovation des diplômes et évolution des référentiels Encadrement des apprenants dans l'action pédagogique et éducative (Projet, Coop Inter et RI) Potentiel pédagogique et enjeux de la mobilisation stratégique des EA/AT du mardi 3 décembre 14h au vendredi 6 décembre 12h	D2-3-4	IAD
s 11	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du mardi 11 mars 14h au vendredi 14 mars 12h (en groupe : 1er tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	En EPLEFPA
s 13	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du mardi 25 mars 14h au vendredi 28 mars 12h (en groupe : 2ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	En EPLEFPA
s 14	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du mardi 1er avril 14h au vendredi 4 avril 12h (en groupe : 3ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	En EPLEFPA

Présentiel